



## **I. Affaires générales**

### **Avenant n° 1 à la convention de service unifié Ecole de musique (direction des harmonies)**

Le Président rappelle qu'un service unifié est constitué entre la CCVA, la CCCT et la CCVV pour la mise en œuvre et la gestion d'un service public d'enseignement artistique « école de musique ».

Il propose d'approuver un avenant n° 1 à cette convention afin de prendre en compte les évolutions relatives à la direction des harmonies souhaitées par les trois collectivités membres de ce service unifié.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Inscription des parcours de vélo à assistance électrique (VAE) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie**

Le Président rappelle qu'en 2018, une étude a été menée à l'échelle de l'Association du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) pour créer des itinéraires touristiques permettant la découverte du territoire en Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour des clientèles novices. Une trentaine de parcours a été identifiée sur la Tarentaise dont 6 circuits sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, dont la carte est annexée.

Parallèlement, dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI 73) relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport. Ce plan a pour ambition d'être la vitrine des activités outdoor en Savoie.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- la qualification des infrastructures et services sur site,
- la pérennisation de la pratique et des parcours (maitrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...),
- la mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation ...).

Dans cette perspective, le Président propose d'inscrire l'ensemble des parcours Vélo à Assistance Electrique (VAE) de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Désignation d'un vice-Président pour la signature des actes en la forme administrative**

Le Président informe le Conseil que dans le cadre des actes authentiques établis en la forme administrative, il peut, en sa qualité d'officier d'état-civil, authentifier cet acte et que, par conséquent, il ne peut comparaître une deuxième fois dans l'acte.

Le Président propose de désigner, pour la signature des actes, Gabriel MARTINOT en sa qualité de Vice-Président et Thierry BRUNIER en cas d'empêchement de ce dernier ou d'incompatibilité.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Le Président informe que la commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres des candidats dans le cadre des marchés publics formalisés, c'est-à-dire au-dessus des seuils prévus par la réglementation. Cette commission est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Le Président invite le Conseil à élire les membres de la commission d'appel d'offres.

#### **Membres titulaires**

Jean-François ROCHAIX  
Jean-Michel VORGER  
Gabriel MARTINOT  
Josiane MIBORD  
Thierry BRUNIER

#### **Membres suppléants**

Jean-Christophe GROGNIET  
Dominique COLLIARD  
Evelyne KALIAKOUDAS  
Jacqueline ARNAUD  
Alain ROUX-MOLLARD

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Désignation de la commission de délégation de service public relative aux services Eau et Assainissement**

Le Président invite le Conseil Communautaire à désigner les membres (cinq membres titulaires et cinq suppléants) de la commission de délégation de service public relative aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Outre le Président

#### **Membres titulaires**

Jean-François ROCHAIX  
Jean-Michel VORGER  
Thierry BRUNIER  
Françoise BON  
Gabriel MARTINOT

#### **Membres Suppléants**

Jean-Christophe GROGNIET  
Nathalie GUYONNET  
Evelyne KALIAKOUDAS  
Marc MATHIS  
Jean-Yves MORIN

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Désignation de la commission de délégation de service public relative à la gestion de l'établissement thermal de La Léchère les Bains**

Le Président invite le Conseil Communautaire à désigner les membres (cinq membres titulaires et cinq suppléants) de la commission de délégation de service public relative à la gestion de l'établissement thermal de La Léchère.

#### Membres titulaires

Jean-François ROCHAIX  
Jean-Michel VORGER  
Nathalie GUYONNET  
Claudine GROS  
Alain ROUX-MOLLARD

#### Membres suppléants

Annie RELIER  
Ghislaine MORARD  
Evelyne KALIAKOUDAS  
Marc MATHIS  
Jacqueline ARNAUD

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Désignation d'un représentant de la CCVA à l'Association du Bassin Versant de l'Isère en Tarentaise**

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche a adhéré à l'association Bassin Versant de l'Isère en Tarentaise le 7 septembre 2017. Il invite le Conseil communautaire à désigner le représentant à cette association.

François DUNAND est désigné en tant que représentant titulaire et André POINTET en tant que représentant suppléant.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Désignation d'un représentant de la CCVA à la Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise**

Le Président invite le Conseil communautaire à désigner les représentants à cette instance.

Evelyne KALIAKOUDAS, Joel CAUMONT et Hélène JAY sont désignés.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Désignation de représentants de la CCVA aux commissions thématiques de l'APTV**

Suite à l'installation de l'APTV, le Président invite le Conseil Communautaire à désigner les représentants pour chacune des commissions thématiques.

<b>Thématique</b>	<b>Délégué 1</b>	<b>Délégué 2</b>
<b>SCOT</b>	Jean-Yves MORIN	Jean-Michel VORGER
<b>Santé</b>	Claudine GROS	Annie RELIER
<b>Eau-Rivière</b>	François DUNAND	Jean-Yves MORIN
<b>Air- Energie-Climat</b>	Nathalie GUYONNET	Evelyne KALIAKOUDAS
<b>Mobilité-Déplacement</b>	Françoise BON	Alain ROUX-MOLLARD
<b>Tourisme Estival</b>	Jacqueline ARNAUD	Marc MATHIS
<b>Agriculture</b>	Thierry BRUNIER	Jean-Yves MORIN
<b>Immobilier tourisme</b>	Jean-Michel VORGER	Alain ROUX-MOLLARD
<b>Comité LEADER</b>	Jean-Yves MORIN	Claudine GROS

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## II. Affaires budgétaires

### Décision modificative n°2 / 2020 – Budget principal

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n°2 nécessaire pour le budget principal. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>				
Imputation		Dépenses	Recettes	Observations
Opé/Fonction	Compte			
020	73111		44 000,00	Taxes ménages
020	73112		74 000,00	CVAE
020	748313		38 000,00	DCRTP
6574	6574	-100 000,00		
020	6718	20 500,00		DEPENSES EXCEPTIONNELLES COVID
023	023	235 500,00		
<b>TOTAL</b>		<b>156 000,00</b>	<b>156 000,00</b>	
<i>Section d'Investissement</i>				
Imputation		Dépenses	Recettes	Observations
Opé/Fonction	Compte			
	021		235 500,00	
	2115	290 000,00		Cession Pierrafort
024	024		290 000,00	Cession Pierrafort
	2764	120 000,00		Transfert comptable créance cession Four des Emptes
	2764		120 000,00	Transfert comptable créance cession Four des Emptes
304	2315	180 000,00		Parking de la CAMARINE
304	2315	17 500,00		Reprise murets piou piou
960-95	2128	15 000,00		Travaux d'aménagement de la piste de damage de Doucy
407-95	2184	30 000,00		Remplacement literie
313-95	2188	26 500,00		Appareil Radiologie Cabinet Médical Valmorel
	020	-33 500,00		Dépenses imprévues
<b>TOTAL</b>		<b>645 500,00</b>	<b>645 500,00</b>	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

### Décision modificative n°1 / 2020 – Budget Salubrité/déchets

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
7811		26 740,00	Reprise amortissements suivant travaux inventaire 042
023	26 740,00		
<b>TOTAL</b>	<b>26 740,00</b>	<b>26 740,00</b>	
<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
021		26 740,00	
28158	26 740,00		Reprise amortissements suivant travaux inventaire 040
<b>TOTAL</b>	<b>26 740,00</b>	<b>26 740,00</b>	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

## **Décision modificative n°1 / 2020 – Budget GEMAPI**

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
6811	3 600,00		Amortissement 2020 suite à travail inventaire
7391178	1 000,00		Reversement Taxe
022	-4 600,00		Dépenses imprévues
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

  

<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
2128	493 500,00		Réimputation suivant travail inventaire
2128	153 600,00		Réimputation suivant travail inventaire
2313	-150 000,00		Réimputation suivant travail inventaire
28182		2 515,00	Amortissements 2020 suivant travail inventaire
28183		1 085,00	Amortissements 2020 suivant travail inventaire
2315		493 500,00	Réimputation suivant travail inventaire
<b>TOTAL</b>	<b>497 100,00</b>	<b>497 100,00</b>	

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Salon du Livre « Je m'en livre »**

Le Vice-Président en charge des finances informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique culturelle, la CCVA souhaite soutenir l'action de l'association « Je m'en livre » pour l'organisation du salon du livre en attribuant la somme de 1 000 €.

Madame François BON précise que ce salon est à l'heure actuelle maintenu sur une seule journée, celle du 6 décembre 2020.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Subvention à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche : NRJ**

Le Président expose qu'au cours du mois de Janvier 2020, il a été décidé de soutenir l'action de promotion de l'OTVVA par le biais d'un partenariat ponctuel avec NRJ et notamment la matinale 6h-9h la plus écoutée de France, en octroyant une subvention de 15 000 € à l'OTVVA. Il y a désormais lieu de régulariser cette subvention, action qui n'a pu être réalisée, compte tenu du contexte sanitaire.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **III. Gestion du personnel**

### **Convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL – 2020/2022**

Le Vice-Président en charge du personnel rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL (Caisse Nationale des retraites des agents des collectivités locales) dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

Le Vice-Président en charge du personnel propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. Ce poste est actuellement occupé par un agent contractuel de droit public qu'il y a lieu de stagiairiser.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Vice-Président en charge du personnel rappelle que par délibération du 20 décembre 2018, la CCVA a instauré le RIFSEEP. Afin de tenir compte des évolutions règlementaires, il convient de délibérer à nouveau sur les modalités et critères d'attribution en intégrant d'une part, de nouveaux cadres d'emploi (ingénieurs et techniciens) et en régularisant d'autre part, la rémunération du personnel de la piscine en intégrant leurs contraintes particulières (travail en soirée et le dimanche).

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **Mise à disposition de 4 agents de la Mairie des Avanchers-Valmorel**

Le Vice-Président en charge du personnel rappelle les mises à disposition de personnel actées antérieurement et précise qu'il y a lieu de les renouveler. Ces quatre conventions de mise à disposition du personnel sont passées avec la commune des Avanchers-Valmorel, pour l'exécution de travaux sur le site de Valmorel relevant des compétences de la CCVA.

Cela concerne les interventions sur le damage de certains cheminements, sur les bâtiments de la CCVA.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **Détermination des conditions d'accueil des apprentis**

Le Vice-Président en charge du personnel expose qu'afin de soutenir l'activité des services, un alternant sera recruté au service comptabilité et un second au service « développement territorial (tourisme)». Outre l'alternance, ce soutien permettra également de former des jeunes dans la perspective d'anticiper les mouvements de personnel à venir notamment.

Il convient ainsi de déterminer les conditions d'accueil de ces apprentis.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **Modification de la délibération relative au poste de technicien de rivière**

Le Vice-Président en charge du personnel propose de modifier la délibération de création de poste de technicien de rivière, selon les remarques de la Préfecture. En effet, le fait de recruter un agent non titulaire doit faire l'objet d'une justification plus précise et doit faire apparaître certains éléments relatifs à la personne recrutée : indices de rémunération, niveaux des diplômes...

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

# **IV. Affaires foncières**

## **Incorporation de biens sans maître dans le domaine intercommunal**

Le Président énonce au conseil communautaire que la CCVA, dans le cadre de ses compétences, souhaite se rendre propriétaire de diverses parcelles susceptibles d'être des biens présumés vacants.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **Régularisation foncière de la rue de l'Etrat – Grand-Aigueblanche**

Le Président rappelle que les accords obtenus avec différents propriétaires concernant des parcelles nécessaires à la régularisation foncière de la Rue de l'Etrat n'ayant jamais été régularisés (emprises des trottoirs....), il convient désormais d'établir des actes authentiques en la forme administrative.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **Echange foncier sans soulte entre les conjoints BILLAT Daniel / BILLAT Micheline et la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche sur la commune de La Léchère (Grand Nâves)**

Le Président expose que la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, conjointement avec la commune de La Léchère, a mis en place un programme de développement touristique doux sur la vallée de Nâves. La majeure partie des investissements ayant été effectuée (Refuge du Nant du Beurre, Bâtiment du Tovet, pistes de fond, Maison de la Montagne), la communauté de communes poursuit l'aménagement de ce site pour éviter les conflits d'usage et sécuriser ce secteur.

Après avoir réalisé des pistes permettant le passage pour accéder aux pistes de ski de fond, la CCVA continuera l'aménagement du secteur du Tovet afin de promouvoir les activités estivales (itinéraire de découverte de zone humide, aire ludique ou de pique-nique, ...)

Dans ce cadre, la collectivité souhaite acquérir les parcelles cadastrées YO 28, YO 39, YR 114 et YR 135 sur la commune de La Léchère (Grand-Nâves), appartenant à Madame Micheline BILLAT et Monsieur Daniel BILLAT. En contrepartie, la CCVA leur échange la parcelle cadastrée YD 01 sur la commune de La Léchère (Grand-Nâves). Cet échange est réalisé sans soulte, les biens échangés ayant la même valeur.

Cet accord pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité. Monsieur Gabriel MARTINOT n'a pas pris part au vote.*

## **Présentation d'un projet d'aménagement à Doucy station « La croupe du Sappey »** (ne donnant pas lieu à prise de délibération)

Monsieur POINTET, Président de la CCVA, présente les plans d'une première réflexion sur ce projet d'aménagement et remercie Madame MERCANTI. Suite à cette présentation, le Président cède la parole à l'assemblée afin qu'elle fasse part de ses remarques le cas échéant.

Madame Ghislaine MORARD constate une baisse de la fréquentation touristique chaque année et indique que les touristes ne reviennent pas.

Monsieur Daniel COLLOMB, président de la SOGETOBA (Société de gestion touristique du bassin d'Aigueblanche), informe l'assemblée que les résultats d'exploitation du parc immobilier touristique de la collectivité ne permettent pas de tirer les mêmes conclusions.

Madame MORARD précise qu'il faut travailler sur la jonction avec Valmorel qui est la cause directe du fait que les touristes ne reviennent pas sur le territoire. Il est urgent de refaire le télésiège.

Le Président informe le conseil que la jonction Doucy/Valmorel est un sujet primordial pour la station de Doucy et qu'il est inscrit à ce titre au contrat de délégation service public des remontées mécaniques. Il rappelle cependant qu'il est prévu que la collectivité en finance 50 % et que les contraintes budgétaires ne permettent pas d'envisager un financement sur ce mandat, et cela sans prendre en compte les conséquences financières liées à la crise sanitaire.

Monsieur COLLOMB précise du reste que pour financer la part du délégant (CCVA) correspondant à 3,5 millions, un travail conséquent avait été effectué auprès des gros hébergeurs notamment, afin de financer environ 700 000 € à raison d'environ 80 € par lit touristique. Ces derniers n'ont toutefois pas souhaité donner suite à ce financement partagé.

Monsieur André POINTET ajoute que dans le financement des projets de développement de Doucy station, le télésiège débrayable venait dans un second temps après le financement de la neige de culture, jugée prioritaire par les acteurs en présence, notamment pour assurer le retour skieurs et ainsi éviter la mise en place de navette dont le financement restait complexe. Il précise que le financement de ce projet de 1,5 million d'euros hors taxe était d'ailleurs assuré par une subvention de la Région de 480 000 € et un soutien de 500 000 € de la commune de la Léchère.

Madame MORARD estime que la neige de culture ne constituait pas une urgence ou une priorité contrairement au télésiège.

Monsieur Thierry BRUNIER, en charge notamment du suivi de l'aménagement du réseau de neige de culture, ne nie pas l'importance du télésiège mais rappelle que ce projet est bien financé, ce qui n'est pas le cas du télésiège. Il rappelle à l'assemblée que la CCVA finance également le projet de rénovation des appartements de la Duit et du Beauregard et également que la communauté de communes n'a plus les moyens qu'elle avait il y a encore 6 ans. Chaque année, la CCVA est prélevée de 1,2 millions d'euros par l'Etat au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Il ajoute que chacun devra faire des efforts financiers et notamment les associations.

## **V. Questions diverses**

### **Aménagement d'un itinéraire cyclable**

Le Président informe le conseil que le projet consiste en la création d'un itinéraire cyclable de liaison entre le secteur d'Aigueblanche et celui de Moûtiers en fond de vallée de la Tarentaise. Il est donc question de réhabiliter une ancienne route située en rive gauche de l'Isère et reliant la station d'épuration de Salins-Fontaine (Communauté de communes Cœur de Tarentaise) en amont à la centrale hydroélectrique de La Coche sur la commune de Grand-Aigueblanche en aval.

Le projet consiste à rétablir cette liaison en la sécurisant (protection contre les chutes de blocs), en l'élargissant pour permettre le croisement de vélos, en réhabilitant la bande roulante et en balisant l'itinéraire. Le premier tronçon d'environ 2,5 km, jugé prioritaire, concerne la liaison directe entre le secteur de Moûtiers et celui d'Aigueblanche.

De plus, cette infrastructure permettrait la (re)découverte du territoire de façon originale, et rétablirait la voie vers les grands cols touristiques de Tarentaise.

La CCVA a d'ores et déjà obtenu 40 % de subvention auprès de l'Etat soit environ 478 220 €, 19,12 % de subvention du Département soit environ 228 739,20 €. La CCVA est en attente d'une subvention de l'Europe d'environ 198 220 €.

### **Parc immobilier touristique de Doucy**

Monsieur Daniel COLLOMB, président de la SOGETOBA, informe le conseil que la société a connu une baisse de 5 % du chiffre d'affaires 2019 dont 15 % de moins relatif au chiffre d'affaires estival.

Dans le cadre de la subdélégation effectuée auprès de VACANCEOLE, le transfert du personnel s'effectuera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Enfin, les travaux de rénovation des appartements de Doucy ont débuté début septembre par le bâtiment de la Duit. Ce projet de rénovation représente une dépense de 1,5 millions d'euros financé à hauteur de 55 % par la SOGETOBA et 45 % par la CCVA.

### **Station thermale de La Léchère**

Monsieur Daniel COLLOMB, président de la Société des Eaux Thermales de La Léchère (SETLL) informe le conseil que suite à la crise sanitaire, le chiffre d'affaires passera de 8,5 millions d'euros en 2019 à 3,8 millions d'euros en 2020. En effet, l'établissement thermal est passé d'un peu plus de 7 000 curistes à environ 2 000 curistes.

Concernant le personnel, il rappelle que le directeur, en accident du travail depuis le mois de Janvier 2020, a vu son arrêt de travail prolongé jusqu'en Octobre, ce qui n'est pas sans poser de problème dans la gestion de la structure. Par ailleurs, il expose à l'assemblée qu'une rencontre avec le comité social et économique est prévue prochainement.

Concernant les travaux, le changement des menuiseries a débuté, et il est prévu que la CCVA effectue un ravalement de la façade du Radiana en 2021 si les finances le permettent.

### **Rencontre du Président de la République**

Dans le cadre de la 17<sup>ème</sup> étape du Tour de France reliant Grenoble à Méribel, le Président de la communauté de communes a pu sensibiliser le Président de la République sur les problèmes rencontrés par le territoire, notamment sur le thermalisme. Cette brève rencontre a permis d'échanger sur quelques problématiques du territoire. Afin de confirmer cet échange, les services établiront une lettre rappelant ces sujets et demandant un éventuel accompagnement.



## **Mobilité**

Le Président présente le projet de création d'une ligne régulière de transport en commun pour la saison hivernale du 18 décembre 2020 au 18 avril 2021 reliant La Léchère les Bains à la station de Valmorel. Il remercie à ce sujet le travail effectué par Christophe MANSOURI.

Les arrêts seront les suivants :

- 11 arrêts en haute saison (vacances Noël, vacances hiver zone A) et 5 allers/retours  
Feissons/Isère > Gare NDB > Radiana > Village 92 > piscine Morel > Ecole Bellecombe > Super U > Ste Hélène > Ecole Le Bois > Le Bourg > Crève-Cœur

- 9 arrêts le reste de la saison et 3 allers/retours  
Radiana > Village 92 > piscine Morel > Ecole Bellecombe > Super U > Ste Hélène > Ecole Le Bois > Le Bourg > Crève-Cœur

Il précise que les cibles sont les suivantes :

- Habitants, notamment les jeunes
- saisonniers
- touristes logés en bas de vallée
- touristes qui veulent aller d'un pôle à l'autre sur le territoire (forte demande)
- bassins de population de proximité (basse Tarentaise, Moûtiers, Albertville)

Ghislaine MORARD demande s'il est possible de prévoir une navette (3 allers-retours) reliant Doucy à Valmorel (et inversement) le mardi par exemple.

Le Président ne ferme aucune porte mais précise que cette requête devra être étudiée dans le cadre d'une réflexion.

### **Distributeur automatique de billets de Doucy station (DAB)**

Ghislaine MORARD précise qu'il faudra trouver une solution sur la problématique de la gestion du DAB car elle ne pourra en prendre la charge au quotidien.

Le Président informe l'assemblée que cette gestion ne relève pas de la compétence de la CCVA et Dominique COLLIARD précise que cette question devra être abordée lors d'une séance du Conseil municipal de la commune.

Gabriel MARTINOT rappelle l'historique de la gestion du DAB en informant l'assemblée qu'aucune banque n'a souhaité installer un distributeur sur la station.

### **Entretien des sentiers**

Le Président informe l'assemblée que la CCVA entretient 146 kilomètres de sentiers, et fait passer à cet effet aux communes le registre des sentiers communautaires.

**La séance est levée à 21h15**